

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Procurations : 2 Absents : 0 Votants : 14

Date de convocation : 9 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Régine BOUSQUIÉ, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON.

Etaient représentés : Sylvie SEMPÉRÉ par Sylvie LARRAZ, Audrey SOUYRIS par Antoine FABRY.

Objet : Vote du compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025 (budget 45001)

Délibération n° 2026-115

Vu la délibération n° 2026-23 du 12 mars 2026,

Vu le courrier du 29 mai 2026 de la Sous-Préfecture faisant mention d'une irrégularité dans la délibération n° 2026-23 du 12 mars 2026,

Vu le courrier du 2 juillet 2026 de la Sous-Préfecture demandant de délibérer à nouveau sur le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025 (budget 45001),

Le quorum atteint, Madame la Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025 (budget 45001), et précise que les résultats antérieurs et les restes à réaliser (s'il y en a) seront repris dans la délibération.

Sous la présidence de Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025 qui se résume ainsi :

ASSAINISSEMENT	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	165 541,12 €	187 535,89 €	62 247,60 €	78 608,18 €	227 788,72 €	266 144,07 €
Résultat comptable 2025		21 994,77 €		16 360,58 €		38 355,35 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		-54 107,89 €		99 289,00 €		45 181,11 €
Résultat de clôture à affecter		-32 113,12 €		115 649,58 €		83 536,46 €
RAR 2025			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs		-32 113,12 €		115 649,58 €		83 536,46 €

Hors de la présence de Madame la Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025.

Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

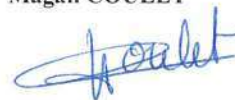
Robin SAQUET



Fait à NANT, le 15 octobre 2026.

La Maire,

Magali COULET



1 6 OCT. 2026

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 1 6 OCT. 2026

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>